

## Les finances de la catéchèse

Comme beaucoup d'autres activités pastorales, la catéchèse a un coût, que certains pourraient peut-être préférer ne pas voir. Il est important que la situation soit claire pourtant.

Pourquoi ne pas en parler lors d'une rencontre des catéchistes, lors d'une réunion d'équipe pastorale, ou même d'un conseil pastoral ?

### Qui devrait savoir ce que coûte la catéchèse dans ma paroisse/mon secteur/mon UP ?

Tout le monde ! En tous cas, tous les paroissiens devraient être conscients du coût de cette pastorale (comme des autres pastorales d'ailleurs). Ainsi chacun peut réfléchir à la façon dont il peut soutenir la pastorale, par sa participation en temps (prière, participation, engagement bénévole, coups de main divers) mais aussi en don d'argent.

Le Conseil Pastoral et l'Équipe Pastorale en particulier doivent pouvoir objectiver chaque année les coûts réels des différentes pastorales et préparer l'avenir.

### Quel est le coût de la catéchèse ?

- ✘ Le coût des rencontres : celui des livrets des enfants, du matériel de bricolage ou d'animation, des copies, des éventuelles collations, parfois le coût de location d'un local ou la participation aux frais de chauffage.
- ✘ Le coût des sorties avec le caté : le prix d'entrée à une visite ou les frais de déplacements pour s'y rendre lorsque des catéchistes emmènent tout le monde dans leur voiture : visite d'un monastère et rencontre d'une communauté religieuse, marche diocésaine des jeunes à Beauraing, etc.
- ✘ Le coût des célébrations : le matériel utilisé pour des décorations spécifiques, l'achat de matériel ou d'objets liés aux étapes liturgiques : remise du Notre Père, du Credo, remise des Écritures avec parfois cadeau d'un Nouveau Testament ou d'une Bible, location et nettoyage des aubes de confirmations ou achat d'un foulard/écharpe (par exemple brodé d'une colombe symbolisant l'Esprit Saint), éventuels cadeaux offerts à l'occasion de la première des communions ou de la confirmation...
- ✘ Le coût des retraites : une journée lors de la première communion, deux jours pour la confirmation, des retraites avec un groupe de jeunes.
- ✘ Le coût de la formation des catéchistes : le coût des manuels des animateurs, le coût de formations et des déplacements qui y sont liés.

# Les finances de la catéchèse

## Qui paie ces frais de la catéchèse ?

Jamais les bénévoles ! Il est important que les bénévoles ne paient a priori aucun des frais, ceci afin que ce ne soit pas un obstacle à l'engagement de chrétiens moins à l'aise financièrement. Il importe que les catéchistes rentrent toutes leurs notes de frais, pour permettre d'objectiver le coût de cette pastorale. Bien sûr, rien n'empêche les catéchistes de placer dans le panier de la collecte la somme qu'ils souhaitent !

Le coût de la catéchèse peut être pris en charge en partie par les parents. Nous voyons que beaucoup de paroisses demandent 10 à 15€ par an et par enfant. Avec parfois un maximum par famille. La retraite, la location d'une aube font souvent l'objet d'un paiement séparé : à titre indicatif, cela représente en moyenne de 50 à 60€ pour 2 jours/une nuit, et 30€ la location d'une aube avec le nettoyage.

Il est important de toujours signaler que le coût ne doit pas être un obstacle à la participation à la catéchèse. La caisse des œuvres paroissiales peut être une caisse de solidarité.

L'ensemble des paroissiens et des parents peut aussi financer la catéchèse via des collectes qui y sont consacrées : certaines paroisses proposent une collecte spéciale caté lors de chaque messe des familles, une fois par mois, ou lors de la célébration des premières communions ou des confirmations..

La caisse paroissiale peut intervenir, et intervient souvent largement et automatiquement en prenant en charge le chauffage des locaux.

## Qui gère l'argent du caté ?

S'il est possible de garder une caisse en liquide pour les petits frais de l'équipe de catéchistes, avec remise des comptes et des tickets en fin d'année, l'ensemble des dépenses et recettes doit passer par **le compte de l'UP/du secteur (œuvres paroissiales)**, géré selon les normes prescrites par l'évêché.

## Et la Fabrique d'Église dans tout cela ?

La fabrique d'église est un organisme dont l'activité est strictement délimitée par la loi et par les décrets des Régions. En très bref, on peut dire qu'elle est chargée de la gestion matérielle du culte : du bâtiment église et des célébrations qui s'y déroulent.

Sa composition, son mode de fonctionnement, son budget et ses comptes, le type

## Les finances de la catéchèse

de dépenses autorisées sont réglementés et vérifiés à différents niveaux (évêché, commune, province, région).

Avec ses recettes propres (dons reçus) et le complément que la commune est obligée de financer, la Fabrique veille à ce que le culte puisse avoir lieu dans le bâtiment prévu à cet effet.

A priori et sauf cas très particuliers la Fabrique d'Église n'a donc rien à voir avec les locaux et activités de la catéchèse.

La catéchèse peut cependant bénéficier directement de quelques dépenses autorisées :

- achat des livrets-missels des enfants de l'année *Recevons le Pain de Vie*, qui peuvent entrer dans la rubrique livres liturgiques.
- achat des manuels des animateurs de l'année *Recevons le Pain de Vie* et des années *Si tu savais le don de Dieu* qui contiennent des pistes liturgiques pour les célébrations des premières communions et des étapes liturgiques de la Confirmation et peuvent aussi entrer dans la rubrique livres liturgiques.
- achat du corporal brodé de l'année *Recevons le Pain de Vie* qui peut entrer dans la rubrique linge d'autel.

Et indirectement elle peut bénéficier du chauffage de l'église si les rencontres s'y déroulent.



Service de Catéchèse du Diocèse de Namur

cateveil@diocesedenamur.be  
0498 54 89 69

Visitez notre site :  
[www.catechese.diocesedenamur.be](http://www.catechese.diocesedenamur.be)